
2. COMPLEMENTS SUR L'IMPACT SUR L'USAGE CANYONING EN PHASE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE LIGNET-2

2.1. Le Dossier N°IOTA 38-2017-00136 indique :	37
2.2. Compléments au Dossier N°IOTA 38-2017-00136 relatifs à l'usage Canyoning en phase d'exploitation de la centrale de Lignet-2	37
2.2.1. Les acteurs de la concertation « Hydroélectricité et Canyoning sur le Versoud »	37
2.2.2. La prévention des risques liés à l'activité hydroélectrique	38

2.1. LE DOSSIER N°IOTA 38-2017-00136 INDIQUE :

- Entre autres en page 149 de l'Etude d'Incidence Environnementale

■ Organisation projetée entre la Centrale Hydroélectrique de Lignet (projet) et l'activité Canyoning sur le Versoud / sécurité

Le Canyon du Versoud - Partie 2 (le plus accessible et ludique) fait l'objet d'un projet d'organisation animé par le Parc du Vercors (PNRV) avec la commune de La rivière et les acteurs de l'activité « Canyoning » sur le Versoud.

■ Projet de mise en place d'un système de prévention des risques liés à l'activité hydroélectrique

- Le Parc du Vercors propose de faire le lien avec les Canyonneurs pour mettre en place un système de prévention des risques liés à l'activité hydroélectrique dans le Versoud comme il l'a fait sur d'autres sites (panneau d'informations, système visuel permettant aux pratiquants de jauger le risque, liens internet ; informations sur la période de travaux ...)
- Le Parc du Vercors propose d'effectuer avec l'exploitant des essais de déclenchement une fois le nouveau site construit, avec l'appui terrain des professionnels du canyoning, pour déterminer un niveau de risque, communiquer sur le risque, définir le système à mettre en place pour les canyoneurs du Versoud.

2.2. COMPLEMENTS AU DOSSIER N°IOTA 38-2017-00136 RELATIFS A L'USAGE CANYONING EN PHASE D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE LIGNET-2

2.2.1. Les acteurs de la concertation « Hydroélectricité et Canyoning sur le Versoud »

- ❑ Le Parc Naturel Régional du Vercors
- ❑ La Mairie de La Rivière
- ❑ L'Electron Bleu : Propriétaire et Exploitant de la centrale hydroélectrique (usine) de Lignet
- ❑ Le Syndicat National de la Spéléologie et du Canyon – Section Vercors
- ❑ La Fédération Française d'Escalade
- ❑ La Fédération Française de Spéléologie
- ❑ La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

2.2.2. La prévention des risques liés à l'activité hydroélectrique

2.2.2.1. Activité Canyoning (Canyonisme) et Hydroélectricité sur le Versoud

■ Le Canyon du Versoud (Partie 2 - Basse) dans le tronçon court-circuité par la microcentrale de Lignet

- Le départ du Canyon du Versoud (Partie 2) se situe au niveau de la prise d'eau (1) actuelle qui dérive un débit maximal de 300 l/s vers la centrale de Lignet
- Le projet prévoit de déplacer la prise d'eau de la centrale de Lignet dans le Versoud, 750 m en amont, en amont du Pont des Travers. La nouvelle prise d'eau dérivera un débit maximal de 290 l/s vers la centrale de Lignet.
- Le Canyon du Versoud (Partie 2) se situera dans la partie basse du tronçon du Versoud court-circuité par la centrale hydroélectrique de Lignet 2 (Projet).
- La prise d'eau (1) au départ du Canyon du Versoud (Partie 2) sera démontée après la construction de la prise d'eau (2).

■ Pas de conflit d'usage entre l'activité Canyoning et l'Hydroélectricité sur le Versoud

La pratique du Canyoning dans le Canyon du Versoud (Partie 2) s'effectue principalement de Mai à Septembre avec un maximum de fréquentation en Juillet-Aout qui correspond à une période de faibles débits.

Les activités Canyoning et Hydroélectricité n'ont pas généré de conflit d'usage sur le Versoud. La pratique du Canyoning dans le Canyon du Versoud (Partie 2) n'a pas connu de situation de mise en danger par le fonctionnement de la microcentrale de Lignet.

■ Débits dans le Canyon du Versoud (Partie 2) – Risques induits dans le Canyon par le fonctionnement de la microcentrale de Lignet

Lorsque la centrale est en fonctionnement, le débit dans le tronçon du Versoud court-circuité par la centrale et donc dans le Canyon du Versoud peut s'abaisser à la valeur du débit réservé soit 20 l/s. Lors des arrêts de la centrale, le débit qui était turbiné déverse sur la prise d'eau et dans le tronçon court-circuité et entraîne une hausse de débit dans le Canyon du Versoud.

■ En Juillet-Aout-Septembre : Faibles débits - Peu de risque induit par la centrale

En Juillet-Aout-Septembre les débits du Versoud sont le plus souvent faibles. La centrale est le plus souvent arrêtée mais peut fonctionner si les débits sont suffisants et en cas d'arrêt de la centrale le surdébit restera faible. Exceptionnellement si cette période est pluvieuse les débits du Versoud pourront être plus élevés.

Le débit pourra augmenter brutalement suite à une crue, indépendamment du fonctionnement de la centrale hydroélectrique.

■ En mai

La situation hydrologique est différente au mois de Mai où la centrale peut être en fonctionnement avec un débit turbiné de l'ordre de 290 l/s. En cas d'arrêt pour défaut interne ce débit pourrait déverser à la prise d'eau et se propager jusqu'au Canyon.

2.2.2.2. Les tests de débit projetés dans le Canyon après la mise en route de la microcentrale de Lignet 2

■ La mise en œuvre des tests

Dès que le Maître d'Ouvrage (L'Electron Bleu) aura une visibilité sur le déroulement des travaux projetés, après l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur, il prendra contact avec la Mairie de La Rivière et avec le Parc Naturel Régional du Vercors (Pôle Tourisme Durable – Activités de Plein Air) pour organiser une réunion de concertation avant travaux.

Dès que le Maître d'Ouvrage (L'Electron Bleu) aura une visibilité sur la fin des travaux projetés, il prendra contact avec la Mairie de La Rivière et avec le Parc Naturel Régional du Vercors (Pôle Tourisme Durable – Activités de Plein Air) pour organiser une réunion de préparation en vue des tests qui seront effectués après travaux.

■ Le projet de tests

Les tests projetés porteront sur l'observation des conditions de pratique dans le Canyon du Versoud en fonction des arrêts de la centrale de Lignet à différents débits et comprendront des mesures.

Les arrêts de la centrale seront provoqués par l'exploitant « L'Electron Bleu ».

■ Les observations

Les conditions de pratique dans le Canyon du Versoud suivant les conditions d'arrêt de la centrale et les débits déversés suite à ces arrêts seront observées par les professionnels du canyoning.

■ Les mesures effectuées

Les mesures seront effectuées par une équipe technique.

Les mesures effectuées porteront sur les temps écoulés entre l'arrêt de la centrale par fermeture des injecteurs de la turbine et l'arrivée des surdébits dans le Canyon :

- ❑ Temps d'arrivée du surdébit dans le Canyon après un arrêt brusque de la centrale par fermeture rapide (3 à 5 mn) des injecteurs de la turbine
- ❑ Temps d'arrivée du surdébit dans le Canyon après un arrêt temporisé par fermeture lente (en 15 mn) des injecteurs de la turbine
- ❑ Temps d'arrivée et observation dans le Canyon après un arrêt/redémarrage rapide (microcoupure)

■ La finalité de ces tests : sécurité des usagers lors des surverses de débit lors arrêts de la centrale

- ❑ Déterminer un niveau de risque
- ❑ Communiquer sur le risque
- ❑ Définir le système à mettre en place pour l'information des canyoneurs du Versoud

■ **La période et les conditions des tests**

Ces tests seront effectués en-dehors de la période d'octobre à avril sensible pour la reproduction de la truite, de préférence en mai-juin ou en septembre, autant que possible en situation hydrologique suivante :

- Centrale en fonctionnement
- Canyon en débit réservé 20 l/s
- Débit du Versoud à la prise d'eau supérieur à 200 l/s

2.2.2.3. Le dispositif de prévention des risques sur les usagers du Canyon du Versoud

Les solutions retenues pour assurer la sécurité des pratiquants du Canyon sont au stade actuel de la réflexion et de la concertation :

■ **L'Electron Bleu :**

- Temporisation des arrêts de la centrale par fermeture lente des injecteurs, en 15 mn lors des arrêts sur défaut de fonctionnement ou coupure réseau
- Information des partenaires de la concertation (Mairie de la Rivière, Parc Naturel Régional du Vercors ...) : sur les travaux ou essais projetés en phase d'exploitation (dates, localisation...)
- Panneautage d'Information au niveau de la centrale de Lignet, du parking, du départ du Canyon, du site de travaux, de la prise d'eau Lignet 2 si essais : Informations sur les travaux ou essais projetés en phase d'exploitation (dates, localisation), sur l'interdiction temporaire de pratique du Canyonisme dans le Versoud en aval des travaux pendant les travaux ou essais
- Demande d'interdiction de la pratique de l'activité Canyonisme dans le Canyon du Versoud à l'aval des travaux, à l'autorité compétente pour faire interdire cette pratique (Mairie de La Rivière).

■ **Le Parc Naturel Régional du Vercors et les Professionnels**

- Panneaux d'information informant sur le risque, les échappatoires, le dispositif visuel permettant aux pratiquants de jauger le risque (visualisation du débit à la restitution de la centrale...)
- Liens internet : Information sur les risques, sur les périodes de travaux
- Information sur les topoguides du canyon.